

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 25 JANVIER 2024

DEL-2024-33

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq janvier, à 13 heures 30, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 18/01/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

### Étaient présents :

Mmes PARIS, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, BOUVARD, COUTIER, DEAGE, DESCHAMPS, GYSELINCK, HACQUIN, MATHIAN, PEUGNIEZ, RATSIMBA.

### Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

### Étaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, MERMIER, WENDLING.

MM. BOUCHET, CALLET, CHASSAGNE, DAVIET, FRANCOIS, GUILLOTTE, JACQUES, OBERLI, SADDIER, STEYER.

### Assistaient également à la réunion :

Mmes DARDE, GIZARD, JAILLET, KHAY, PERRILLAT,

MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GIRARD, GRANGE, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

**Membres en exercice :** 29

**Présents :** 14

**Représentés par mandat :** 1

---

**Objet :** COMMUNE D'ANNECY - RUE DES MARQUISATS - RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES D'ECLAIRAGE PUBLIC - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LE GRAND ANNECY

### **Exposé du Président,**

Dans le cadre des futurs travaux de requalification de la rue des Marquisats en vue d'aménager une voie « bus », le Grand Annecy procède au renforcement de la conduite d'alimentation en eau potable.

Dans le cadre de cette opération, le SYANE souhaite profiter de ces travaux pour réaliser le génie-civil nécessaire à la modernisation du réseau d'éclairage public sur ce même secteur.

Afin de rechercher les meilleures conditions techniques, financières et de délai de réalisation des travaux concomitants au chantier de voirie, il est proposé la mise en œuvre d'un groupement de commandes.

Il est constitué entre la commune, le SYANE et le Grand Annecy un groupement de commandes, tel que défini par l'article L.2113-6 du Code de la commande publique.

Le groupement de commandes constitué aura pour mission de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des contractants, pour les marchés de travaux relatifs à cette opération.

Le Grand Anancy est désigné comme établissement coordonnateur du groupement qui va mener jusqu'à son terme la procédure de passation des marchés.

Il y a lieu de désigner un membre titulaire et un membre suppléant de la Commission d'Appel d'Offres du groupement, représentant le SYANE.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à approuver le projet de convention de groupement de commandes,
2. à désigner M. Patrice COUTIER comme membre titulaire appelé à siéger à la Commission d'Appel d'Offres du groupement, ainsi que Mme Pascale PARIS sa suppléante,
3. à autoriser le Président à signer ladite convention de groupement de commandes.

**Adopté à l'unanimité.**

Le Président,  
  
Joël BAUD-GRASSET.

**Syane**  
ENERGIES & NUMÉRIQUE